FONDS DE COHERENCE POUR LA STABILISATION

APPEL A PROPOSITION **n°05/2020**

Stratégie pour les groupes armés

Mise en œuvre de la Stratégie Provinciale de Stabilisation et de son Plan d'Actions au Sud-Kivu

Date limite de soumission : 19 juin 2020

Table des Matières

1. CONDITIONS SPECIFIQUES 2
1.1. OBJECTIF 2
1.2. CONTEXTE 3
1.3. ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES 4
1.3.1. OBJECTIFS DU PROJET 4
1.3.2. COORDINATION 8
1.3.3. ENGAGEMENT POLITIQUE ET MOBILISATION DES ACTEURS 10
1.3.4. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA SOCIETE 10
1.3.5. COLLABORATION ET ANCRAGE INSTITUTIONNEL 11
1.3.6. BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE 11
1.4. BUDGET 11
1.5. DUREE DU PROJET 11
1.6. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE 11
2. SECTION II - CONDITIONS GENERALES 12
2.1 Éligibilité des soumissionnaires 12
2.2 Eligibilité des coûts 13
3. SECTION III – CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS 13
3.1 Contenu et constitution des dossiers 13
3.2 Modalités de dépôt des dossiers 14
4. SECTION IV – CRITERES ET PROCESSUS DE SELECTION 14
5. SECTION V – ANNEXES 1
Annexe 1 - Fiche de renseignements relative au soumissionnaire 1
Annexe 2 – Fiche de renseignements relative au(x) partenaire(s) du projet 1

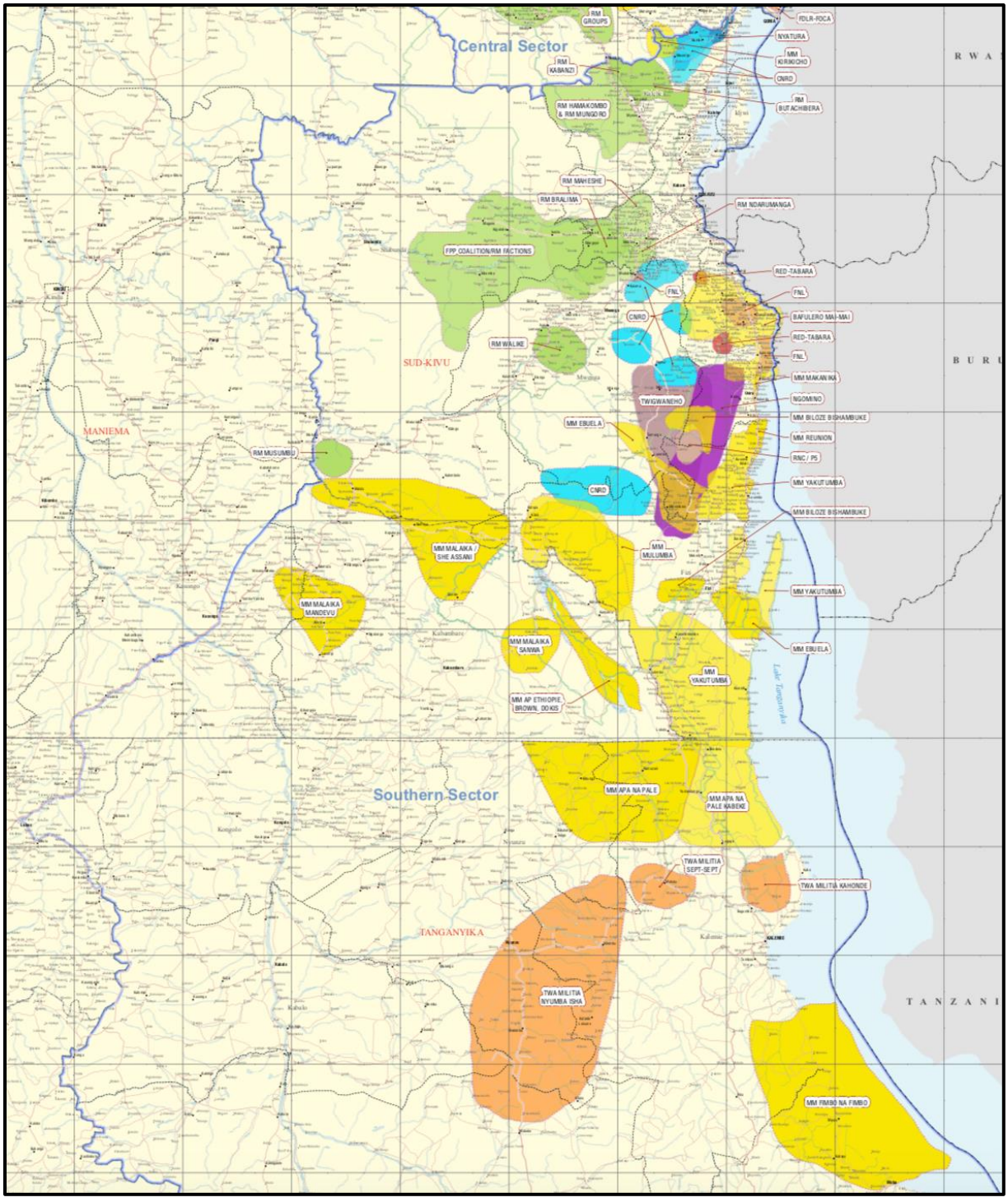
Central Sector
Southern Sector
SUD-KIVU
MANIEMA
TANGANYIKA
RM GROUPS
FDLR-FOCA
NYATURA
MM KIRIKICHO
CNRD
RM KABANZI
RM BUTACHIBERA
RM HAMAKOMBO & RM MUNGORO
RM MAHESHE
RM BRALIMA
RM NDARUMANGA
FPP_COALITION/RM FACTIONS
RED-TABARA
FNL
BAFULERO MAI-MAI
RM WALIKE
MM MAKANIKA
TWIGWANEHO
NGOMINO
MM EBUELA
MM BILOZE BISHAMBUKE
MM REUNION
RNC / P5
RM MUSUMBU
MM YAKUTUMBA
MM MALAIKA / SHE ASSANI
MM MULUMBA
MM MALAIKA MANDEVU
MM MALAIKA SAWA
MM AP ETHIOPIE BROWN_DOKIS
MM APA NA PALE
MM APA NA PALE KABEDE
TWA MILITIA SEPT-SEPT
TWA MILITIA KAHONDE
TWA MILITIA NYUMBA ISHA
MM FIMBO NA FIMBO
Lake Tanganyika
RWA
BURU
TANZANI

1. CONDITIONS SPECIFIQUES

1.1. OBJECTIF

Le présent Appel à Proposition (AAP) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Provinciale de Stabilisation du Sud-Kivu, de son Plan d'Action Provincial de Stabilisation (SPS/PAPS) et du programme de stabilisation de la zone prioritaire développé, à partir du SPS/PAPS, par le Secrétariat Technique du Fond de Cohérence pour la Stabilisation (FCS). Il cible **l'ensemble de la province du Sud-Kivu**.

L'ISSSS est conçue pour soutenir la mise en œuvre du Plan de stabilisation et de reconstruction (STAREC) de la RDC et vise à fournir des dividendes tangibles de paix et à renforcer l'engagement politique en appui au processus de stabilisation. Dans le but de rendre l'ISSSS opérationnel, des interventions prioritaires sont planifiées et coordonnées par le Secrétariat Technique de l'ISSSS, composé de l'Unité d'Appui à la Stabilisation (UAS) de la MONUSCO et du STAREC. L'ISSSS définit la stabilisation comme *« un processus intégré, holistique, mais aussi ciblé permettant à l'État et à la société de construire une responsabilité mutuelle et une capacité à résoudre et freiner les moteurs directs d'un conflit, créant ainsi les conditions d'une meilleure gouvernance et d'un développement sur le long terme ».* Elle vise à répondre aux dynamiques propres au conflit à l'Est du Congo, qui demeurent un engrenage de dilemmes de sécurité, de mobilisation autour de la terre et de l'identité, de l'exploitation des ressources naturelles ainsi que de dynamiques régionales.

Le lancement de cet appel à proposition a été approuvé par le Conseil d'Administration National du Fonds de Cohérence de Stabilisation en février 2020, sur recommandation du Conseil d'Administration Provincial pour le Sud-Kivu. De manière globale, le présent appel qui vise à travailler sur la thématique générale des « Groupes armés » s'inscrit dans le cadre de deux piliers programmatiques de l'ISSSS, à savoir le pilier 1. Dialogue démocratique, et le pilier 5. Femmes-Paix-Sécurité, autour desquels devra être structuré le cadre logique de l'intervention mise en œuvre dans le cadre du présent AAP.

Objectif global : Les communautés et les autorités politiques se sont accordées sur une approche de démobilisation, désarmement, et réintégration communautaire des groupes armées pour réduire les risques sécuritaires pour les populations au Sud-Kivu.

> **<u>Objectif spécifique 1 :</u> Les populations dans l'Est de la RDC et l'Etat congolais, appuyés par leurs partenaires, transforment les principaux conflits violents liés à la dynamique des groupes armés dans les zones prioritaires.**
>
> **<u>Objectif spécifique 2 :</u> Les femmes influencent, et participent à, toutes les étapes des processus de stabilisation et de consolidation de la paix, et sont reconnues comme actrices de changement social.**

Les Partenaires Techniques et Financiers qui appuient l'ISSSS – sous le patronage du gouvernement congolais et avec le concours de l'UAS/MONUSCO et du Programme National de Stabilisation et de Reconstruction (STAREC) – proposent de financer des agences, fonds et programmes du Système des Nations Unies (SNU), ainsi que des Organisations non-gouvernementales internationales et nationales pour la mise en œuvre d'interventions s'inscrivant dans l'objectif spécifique listé ci-dessus. L'enveloppe globale disponible pour le présent AAP est de **700 000 US$ pour une durée de 30 mois.**

Les appels à proposition doivent être déposées **au plus tard le 19 juin 2020.** Leur contenu et les modalités de dépôt sont présentés/détaillés dans la section 4.

1.2. CONTEXTE

L'activisme des groupes armés constitue un défi important et persistant pour la stabilisation de la Province du Sud-Kivu. Les intentions de reddition de plusieurs groupes armés ne se sont pas concrétisées complètement, et démontrent la nécessité de doter la RDC d'un programme national de DDR cohérent, inclusif et adopté par les parties prenantes clés, avec des objectifs, stratégies et méthodes définies et acceptées. Actuellement, la présence des groupes armés, en interagissant avec les différents dynamiques de conflits présents dans la province du Sud-Kivu, constitue le principal moteur de la violence et de l'insécurité pour la population de la Province.

Généralement, la dynamique des groupes armés au Sud Kivu constitue une situation que l'on peut comparer à un dilemme sécuritaire suivant une mobilisation autour de l'identité ethnique, où les actions d'un groupe pour renforcer sa protection sont perçues comme une menace par un autre groupe, ce qui le motive à renforcer également ses capacités de défense. C'est ainsi qu'actuellement, les groupes comme les Mai-Mai et Raia Mutumboki s'appuient sur des discoures d'autodéfense communautaire contre les groupes étrangers ou contre des populations rwandophones. A titre indicatif, dans la plaine de la Ruzizi, les Barundi se sentaient menacés par la prolifération des forces de défense locales Fuliiru et des Maï-Maï, et pensent qu'ils doivent renforcer leur protection. Cependant, la présence d'une milice liée aux Barundi n'a fait que donner un nouvel élan à la mobilisation des Maï-Maï. Dans les moyens et hauts plateaux d'Uvira, l'influence croissante du groupe armé Ngumino a accéléré le recrutement de groupes d'autodéfense babembe et fuliro. Un autre facteur est la croissance des mouvements insurrectionnels burundais et rwandais, suscitant l'afflux de nouveaux combattants, dont les FNL, la Résistance pour l'Etat de droit au Burundi (RED-Tabara) et le Congrès national rwandais (RNC). Finalement, un autre facteur important dans l'émergence des forces de défense locales à base ethnique est la méfiance de certaines communautés contre les forces de sécurité, en particulaire parmi les communautés qui rapprochent aux forces de sécurité d'être composées en grande partie d'officiers banyamulenge.

Cependant, il est important de noter que ces dilemmes ne sont pas dus à des « animosités ethniques » entre « communautés » dans leur ensemble, mais sont dans une large mesure le produit de stratégies délibérées de certains représentants de l'autorité locale et des hommes politiques dans la compétition pour le contrôle des ressources naturelles et l'accès au pouvoir, particulièrement à la terre, et au pouvoir politique. Ces acteurs non seulement financent et, dans certains cas, organisent des groupes armés et des forces de défense locales, mais ils leur ont également apporté un soutien moral et rhétorique. Cette mobilisation est facilitée par la faible présence et capacité de l'Etat à remplir ses missions régaliennes et à satisfaire les besoins de la population entraînant les populations à faire appel aux groupes armés et à d'autres groupes d'auto-défense locaux qui visent à défendre les intérêts de l'une ou de l'autre communauté.

Les groupes armés sont également impliqués dans les conflits violents autour de la transhumance. Au cours des deux dernières années, dans un paysage de groupes armés en pleine mutation, le pillage du bétail est devenu une activité essentiellement criminelle plutôt que politique, même s'il continue parfois à alimenter les conflits intercommunautaires, constituant même pour certains leur principale raison d'être. Une nouvelle économie émergente autour du pillage du bétail dépendait fortement de la complicité de collaborateurs civils. Le bétail volé était acheminé vers le Burundi ou vers les Moyens ou Hauts Plateaux, et parfois vers d'autres territoires comme Mwenga, voire le Maniema. Le pillage du bétail étant de plus en plus motivé par la recherche du profit, les groupes armés ont commencé à attaquer facilement le bétail des membres des communautés qu'ils prétendaient défendre.

Au cours des cinq dernières années, plusieurs groupes armés sont de plus en plus déconnectés des conflits sociaux et politiques, bien que beaucoup continuent à se qualifier de « forces Maï-Maï » et à prétendre s'engager dans l'autodéfense communautaire pour tenter d'obtenir un « changement politique ». Cependant, ils semblent s'intéresser de plus en plus à la génération de revenus, en s'adonnant au pillage du bétail et à d'autres activités criminelles, telles que les vols à main armée et les enlèvements. En fait, ces activités sont devenues la principale source de violence contre les civils dans la plaine. Il est certain que les affrontements entre les groupes armés et entre l'armée entraînent également des violences contre les civils, à la fin et après les hostilités, y compris des

pillages et des viols. Pourtant, ces affrontements sont relativement rares en comparaison avec les activités de banditisme, qui se produisent presque quotidiennement et font cumulativement un grand nombre de victimes. Ces évolutions soulèvent des questions sur la manière de faire face à la violence et aux groupes armés, en particulier.

L'importance croissante accordée à la génération de revenus a également eu un impact sur les motivations à rejoindre ou à rester dans les groupes armés. Il est cependant trop simpliste de voir un désir de générer des revenus uniquement en termes matériels. Les combattants de rang et de combat ne reçoivent pas beaucoup de revenus des groupes armés, car ceux-ci sont généralement répartis entre les officiers, le commandant en chef se taillant la part du lion. Faire partie de groupes armés, c'est aussi appartenir à un groupe, avoir accès à une identité de groupe, obtenir un statut social et avoir un but dans la vie. Un autre facteur qui joue dans la mobilisation armée est que ce sont souvent des jeunes du même village que le chef du groupe armé, y compris les membres de sa famille élargie, qui rejoignent un groupe particulier. Cela implique que la pression des pairs est également à l'œuvre. Par conséquent, dans certains villages ou régions, un nombre important de jeunes sont dans des groupes armés, alors que dans d'autres, presque aucun jeune n'a rejoint.

Si la plupart des groupes armés ont un nombre limité de combattants, ils ont généralement de nombreux collaborateurs civils, qui vivent dans le village et aident lors de vols à main armée, de cambriolages et d'enlèvements. Ils sélectionnent les cibles et rendent compte des activités et des mouvements de ces derniers, en échange d'une partie du butin. La collaboration avec les groupes armés met en évidence les relations ambiguës que les populations entretiennent aujourd'hui avec ces groupes. D'une part, les groupes armés sont largement dénoncés pour la violence qu'ils infligent aux gens et l'insécurité qu'ils sèment. D'autre part, un grand nombre de personnes profitent de la présence de ces groupes, par exemple pour régler des différends et des comptes personnels ou pour bénéficier de leur influence politique et économique. Concernant la question de violences sexuelles, il est à noter qu'une grande partie de ces violences par les membres des groupes, est tolérée plutôt qu'ordonnée, ce qui implique que les commandants ne punissent pas leurs combattants lorsqu'ils s'y livrent.

Ces derniers mois ont cependant connu des signaux positifs : le lancement d'une dynamique de désarmement volontaire de plusieurs individus et groupes armés à travers les projets IRF II Kalehe et Tujenge Pamoja, la création de la Commission Interprovinciale d'Appui à la Sensibilisation, Désarmement, Démobilisation, Réinsertion Communautaire (CIAP-DDRC), et la conduite de plusieurs dialogues ayant abouti à des engagements mutuels allant dans le sens de la pacification, comme la retraite de Murhesa en décembre 2019, ainsi qu'un dialogue des groupes armés récents sous l'égide du Mécanisme National de Suivi (MNS) des Accords d'Addis Abeba, en février 2020. Ces différentes initiatives, bien que peu coordonnées entre elles, constituent des avancées significatives à saluer pour la pacification de la province et la cessation des activités des groupes armés.

A ce titre, il est important de comprendre les différentes dynamiques qui se jouent tant au niveau national qu'au niveau provincial afin de mieux accompagner ces processus et appuyer le Gouvernement et les différents acteurs clés à définir une politique et un programme de DDR qui concrétiseront la volonté du nouveau régime de favoriser la paix dans l'est de la RDC en augmentant les chances de succès des dynamiques récentes de DDR communautaires et en identifiant les mesures d'accompagnement requises. Pour briser le cycle des « retours circulaires » qui a caractérisé la démobilisation et la remobilisation des groupes armés ces dernières années, la nouvelle approche devra s'éloigner d'une approche individuelle et technique et embrasser pleinement la dimension politique et collective / communautaire de la mobilisation des groupes armés tout en maintenant les communautés locales au centre du processus de démobilisation et réinsertion des combattants locaux.

1.3. ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES

1.3.1. OBJECTIFS DU PROJET

Il appartiendra aux organisations soumissionnaires de développer leurs propres stratégies d'intervention et de les justifier au regard du contexte, des dynamiques de conflit présentes dans la zone prioritaire et d'une analyse de

l'enjeu sectoriel ciblé par l'AAP. Des orientations stratégiques et opérationnelles sont présentées ci-dessous, à titre indicatif.

La stratégie d'intervention des soumissionnaires doit contribuer et s'aligner avec les initiatives et programmes de reconstruction de stabilisation du gouvernement provincial du Sud-Kivu. L'approche d'engagement et coordination pour la collaboration et avec des autorités étatiques des soumissionnaires constitue un élément indispensable dans l'évaluation des dossiers. Autre point crucial est l'engagement des communautés et les soumissionnaires doivent également proposer des approches de mobilisation et implication communautaire.

Par ailleurs, les soumissionnaires doivent articuler une stratégie cohérente établissant les liens entre les deux piliers ISSSS visés par ce projet en créant des synergies entre les objectifs spécifiques visés.

Pilier 1 : Dialogue Démocratique

Objectif spécifique 1 : Les populations dans l'Est de la RDC et l'Etat congolais, appuyés par leurs partenaires, transforment les principaux conflits violents dans les zones prioritaires de stabilisation.

***Remarques préliminaires* :**

Dans le cadre du Pilier 1, le Dialogue démocratique est entendu comme un champ d'intervention à part entière (et non comme une stratégie transversale applicable à l'ensemble des piliers de l'ISSSS[1]) qui cible de manière spécifique la transformation des conflits violents les plus saillants. Dans le cadre de cet Appel à Proposition, les activités de dialogue démocratique cibleront spécifiquement la dynamique des groupes armés et des dilemmes sécuritaires.

Il est important de noter que le présent appel adopte une stratégie différente des projets précédemment financés par le Fonds de Cohérence pour la Stabilisation. Il s'agit ici d'un projet devant *faciliter* la recherche de solutions conjointes en vue de l'adoption d'une approche cohérente pour la démobilisation et réintégration des groupes armés. Les soumissionnaires devront donc pouvoir faire preuve non seulement de capacités de dialogue et de rapprochement entre institutions et entités aux positions parfois antagonistes, à différents niveaux (national, provincial, local), mais aussi de neutralité, pour renforcer leur crédibilité comme modérateur et rassembleur.

Les initiatives des organisations nationales et internationales de consolidation de la paix dans ce domaine ont contribué à renforcer la confiance entre les communautés et les leaders politiques. En revanche le défi réside dans leur ancrage dans la durée, qui exige un engagement politique plus fort et des actions concrètes – de la part du gouvernement.

- Depuis juillet 2017, Alerte Internationale – avec le financement des Fonds de Cohérence pour la Stabilisation – a appuyé un processus de dialogue intercommunautaire dans les hauts plateaux, dans le cadre du projet *Tujenge Pamoja kwa Ajili ya Amani*. Le processus a commencé avec des dialogues intra-communautaires de cinq communautés (Babembe, Banyamulenge, Bafuliiru, Banyindu et Bavira). Le plan d'action inclut un programme de DDR, le désenclavement de la zone, un processus de clarification des limites des entités politiques décentralisées, et un programme de relance économique
- Search for Common Ground pour le Consortium « Maji Ya Amani », en partenariat avec l'Initiative pour un Leadership Cohésif ont organisé du 18 – 21 Décembre 2019 une rencontre des commandants et

[1] Lorsqu'il est considéré comme une stratégie transversale, le Dialogue ne cible pas les conflits de manière spécifique, mais fonctionne comme un outil de consultation, de participation et de collaboration nécessaire au renforcement de la gouvernance des différents secteurs ciblés par les autres piliers de l'ISSSS (gouvernance foncière, sécuritaire, locale, judiciaire, etc.). Le dialogue permet alors de renforcer la participation des populations, l'inclusivité de la gouvernance de ces secteurs ainsi que la redevabilité des autorités/services qui en ont la charge.

représentants de l'essential des groupes armés congolais au Sud Kivu, des institutions militaires, policières et sécuritaires de la Province, ainsi que de députés nationaux de l'assemblée provinciale, des communautés et la société civile. L'objectif de cet atelier était de débattre les modalités pour une rupture des groupes locaux avec les groupes étrangers et un plan d'action pour une cessation des hostilités.

- En parallèle, une Commission Interprovinciale d'Appui au Processus de Sensibilisation, Désarmement, Démobilisation et Réinsertion Communautaire (CIAP-DDRC) dans le Sud-Kivu et Nord-Kivu a été mise en place en 2019. Le CIAP-DRRC est une initiative du gouvernement congolais pour la stabilisation des deux provinces Nord et Sud-Kivu. La dimension communautaire attachée à la Commission représente un test de crédibilité communautaire de cette approche, de même que son caractère décentralisé.
- Un autre cycle de dialogue intra-communautaires a été initié en commençant par les communautés Banyamulenge fin 2019 et Babembe en février 2020, et d'autres devraient suivre, organisés par Interpeace sous l'égide du Mécanisme National de Suivi. Une rencontre et signature d'un cessez-le-feu, de certains groupes armés locaux opérant dans les hauts et moyens plateaux d'Uvira, Fizi et Mwenga a eu lieu dans la foulée en février-mars 2020.

C'est dans ce contexte sécuritaire très actif, où les initiatives de pacification se multiplient sans pour autant être pleinement alignées les unes sur les autres, que le présent AAP s'inscrit avec l'idée de pouvoir répondre aux différentes dynamiques qui coexistent tant dans la communauté internationale, qu'au niveau institutionnel gouvernemental, et aider à leur alignement progressif autour d'un leadership des autorités de la RDC clairement défini.

Il s'impose de définir une nouvelle approche de DDR qui tienne compte des leçons apprises des interventions de DDR passées, s'éloigne d'une perspective technique et individuelle de DDR et adopte une approche véritablement politique et communautaire du DDR. La nouvelle approche doit pouvoir accorder une place centrale aux communautés locales et aux combattants eux-mêmes, être approprié au niveau local (communautés concernées), provincial (leaders communautaires, autorités provinciales) et national (gouvernement et présidence). Des consultations au sein des communautés et des (anciens) combattants devraient présider aux orientations de la nouvelle approche de DDR. Pour rompre le cycle des "retours circulaires" qui a caractérisé la démobilisation et la remobilisation des groupes armés ces dernières années, le nouveau programme de DDR devra s'éloigner d'une approche individuelle et technique et embrasser pleinement la dimension politique et collective / communautaire, dans le cadre d'une approche qui prendrait en compte les dimensions plus profondes liées aux causes de soulèvement.

Orientations dans le cadre de l'objectif spécifique 1 :

- Le dialogue démocratique est organisé sur la base d'analyses des conflits sensible au genre qui sont menées de manière permanente (i.e. tout au long du cycle de mise en oeuvre) et participative (implication directe des communautés, de leurs leaders et des parties prenantes au conflit, au niveau local, provincial et national). Le processus est inclusif et traite de manière ciblée les dynamiques des conflits identifiées dans la zone prioritaire. Dans le cadre de cet AAP, le dialogue se concentre essentiellement sur la dynamique de conflit « Mobilisation autour de la terre et de l'identité » et « Dilemmes Sécuritaires » lié à la dynamique des groupes armés.
- Etant donné la complexité de ces enjeux, il est attendu des organisations soumissionnaires qu'elles planifient et budgétisent une période de lancement (« Inception phase ») de minimum 3 mois (ou plus si l'organisation l'estime nécessaire et le justifie). Cette période permettra au consortium partenaire, appuyé par le Secrétariat technique du FCS, de cartographier identifier les conflits qui seront ciblés prioritairement, de mener des analyses préliminaires, d'évaluer les risques et d'ajuster les stratégies de mise en œuvre, de poser les bases des stratégies de mobilisation communautaire et d'engagement politique et, finalement, d'identifier/sélectionner ses structures/comités locaux partenaires et de renforcer

la coordination entre son programme et les autres initiatives de stabilisation (en cours/planifiées) dans la zone, en ce y compris celles mises en œuvre par certaines sections de la MONUSCO.

- A cet égard, il est attendu que les soumissionnaires tiennent compte particulièrement du travail effectué ces dernières années par le projet ISSSS *Tujenge Pamoja kwa Ajili ya Amani,* « Maji Ya Amani », ainsi que les initiatives menées par Interpeace et le Mécanisme National de Suivi.
- Les parties prenantes au conflit (i.e ayant une influence directe, positive et/ou négative, sur le conflit), femmes et hommes, au niveau local, provincial, national et/ou régional sont au centre du processus de dialogue. Ils développent une vision collective des causes des conflits qui les opposent et identifient de manière collégiale les pistes de solution et de transformation de ces conflits.
- Un dialogue démocratique qui réussit ne peut avoir lieu sans la participation active et équitable des différentes catégories de la population, notamment les femmes et jeunes femmes. Celles-ci doivent non seulement être impliquées durant l'activité de dialogue démocratique en tant que telle, mais également en amont, durant tout le processus de préparation et de consultation préalable.`
- Plus spécifiquement, les activités proposées peuvent comprendre plusieurs volets
    - Premièrement, l'un des défis concernant les programmes de Désarmement, Démobilisation Réinsertion est l'absence d'une cadre stratégique qui prend en compte les besoins et perspectives des communautés et groupes armés. Les interventions peuvent contribuer tant à ll'harmonisation des approches et au renforcement des capacités des institutions gouvernementales [MNS/STAREC/Commission d'appui à la Sensibilisation Désarmement, Démobilisation Réinsertion Communautaire] qu'à la facilitation entre partenaires pour travailler de manière constructive afin de développer une approche qui brise le cycle des « retours circulaires ».
    - Deuxièmement, le dialogue et la médiation avec les groupes armés en intégrant les perspectives et besoins des communautés affectés par la dynamique des groupes armés et s'appuyant sur les dialogues organisés précédemment par des différents acteurs. Ces dialogues se feront sur base des cartographies des groupes armés et identification des points d'entrée pour l'engagement programmatique sont analysées. L'idée ici est de clairement prendre en compte les points de vue des communautés dans la stratégie, pour garantir leur confiance et participation dans le processus, et l'intégration de leurs préoccupations principales dans la stratégie.
    - Troisièmement, renforcement de la confiance entre les acteurs armés relatif au respect et à la mise en application des engagements prises
    - Quatrièmement, le suivi des engagements pris et des feuilles de routes développées, voire l'harmonisation des différentes feuilles de route en un document commun et accepté par tous.
    - Cinquièmement, la sensibilisation des groupes armées, autorités étatiques et communautés sur la protection des civils et respect du droit humanitaire international. Ces sensibilisations doivent à la fois cibler les groupes armés, ainsi que leurs collaborateurs civils.

<u>Objectif Spécifique 2 :</u> Les femmes influencent, et participent à, toutes les étapes des processus de stabilisation et de consolidation de la paix, et sont reconnues comme actrices de changement social.

***Remarques préliminaires* :**

Les femmes restent encore exclues des processus politiques et de paix, en raison de lois discriminatoires, de stéréotypes sociaux et d'obstacles institutionnels. Même dans les cas où elles jouent un rôle déterminant dans la négociation et le maintien de la paix, leur contribution est rarement visible. Le genre est un concept transversal dans toute intervention de stabilisation. Par conséquent, les soumissionnaires doivent assurer une transversalité, une coordination des interventions, et une intégration stratégique en matière de genre avec les autres objectifs spécifiques du présent AAP. Les interventions doivent faciliter la promotion de la représentativité et partant de la participation des femmes et des jeunes dans la réalisation de chaque objectif spécifique du projet. Il est essentiel de veiller à la désagrégation systématique des données de bénéficiaires par sexe et par âge en fonction de chaque

objectif spécifique du projet lors de la mise en œuvre des activités, y compris pour la budgétisation sensible au genre.

Orientations dans le cadre de l'objectif spécifique :

Les interventions dans le cadre de cet objectif spécifique doivent contribuer à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU. Elles doivent promouvoir la participation active, tant qualitative que quantitative dans la prévention des conflits, et dans le processus de prise de décisions en matière de transformation des conflits, de maintien de la paix et de la stabilité. Spécifiquement, les interventions doivent promouvoir la participation des femmes, pour les interventions de dialogue démocratique, restauration de l'autorité de l'état et gouvernance sécuritaire, tels que visés par les objectifs du présent AAP, notamment :

- L'accès équilibré des hommes et des femmes aux différents mécanismes de consultation et de décision du projet, ainsi que l'adoption de mécanismes et stratégies permettant de promouvoir la prise de parole des femmes, devront faire l'objet d'une attention prioritaire.
- Améliorer la participation et l'accès limités des femmes aux processus de paix en renforçant et en soutenant leur participation aux négociations de paix à tous les niveaux et à toutes les étapes : en faisant mieux entendre leur voix et leurs préoccupations, en plaidant en faveur de processus plus participatifs, en entreprenant des projets conjoints, en échangeant des expériences, en constituant des réseaux et en établissant des relations avec d'autres réseaux de femmes médiatrices.
- Consulter et soutenir les efforts des femmes qu'elles mènent pour contribuer à mettre fin aux hostilités et de promouvoir le dialogue et la compréhension. C'est aussi une obligation liée à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité (paragraphe 8).
- Intégrer les femmes et les acteurs de la société civile dans les pourparlers préliminaires et des accords qui s'effectuent dans la confidentialité. Elles pourront alors exprimer leurs besoins et leurs préoccupations pendant ces négociations lorsque des pourparlers officiels sont lancés pour examiner les causes du conflit. La plupart des processus de paix visent à mettre fin à la violence—ou la violence politique—mais ne reconnaissent pas les différentes formes de violence subies par les femmes et les minorités, laissant la situation inchangée et ne considèrent pas les inquiétudes de la moitié de la population en matière de sécurité.
- Faire appel à des médiatrices compétentes ou à des réseaux établis peut être un bon point de départ pour que les dirigeants se rendent compte combien il est important d'inclure l'ensemble de la population. L'autonomisation des femmes dans les situations de crise et de conflit doit être l'un des outils les plus importants dans un processus de paix.

1.3.2. COORDINATION

Les organisations devront démontrer une connaissance précise des interventions récentes, en cours ou planifiées dans la zone, dans les domaines d'intervention ciblés par cet AAP. Leurs propositions seront évaluées en tenant compte de leur coordination, de leur complémentarité et de leur capacité à capitaliser sur ces interventions récentes, en cours ou planifiées. Il existe un certain nombre de programmes alignés à la stratégie ISSSS avec les activités complémentaires. Les soumissionnaires sont invités à proposer une stratégie de coordination qui correspond aux objectifs de la stratégie ISSSS, et qui sera menée en appui au rôle de facilitation de la coordination que remplira le secrétariat technique (UAS et STAREC).

Figure 1 : projets financés par le fonds de cohérence de la stabilisation

Projet sur la gouvernance locale inclusive et participative (AAP n°03/2020)	Projet financé par le fonds de cohérence pour la stabilisation ciblant spécifiquement les conflits liés aux problèmes de gouvernance locale, et conflits coutumiers (notamment en lien avec la dualité de pouvoir dans certaines entités territoriales). Le projet sera lancé

	simultanément avec le projet sur les conflits fonciers et de transhumance, objet du présent AAP.
Projet sur conflits fonciers et transhumance (AAP n°04/2020)	Projet financé par le fonds de cohérence pour la stabilisation ciblant spécifiquement les conflits fonciers, conflits et transhumance, et renforcement de l'administration foncière. Le projet sera lancé simultanément avec le projet sur les groupes armés, et le projet de pouvoir coutumier.

Par ailleurs, parmi d'autres projets pertinents dans la zone de mise en œuvre, il est demandé aux soumissionnaires d'établir des complémentarités avec les projets suivants, de tenir compte des leçons apprises de leur mise en œuvre et de s'appuyer sur leurs acquis :

Figure 2 : Projets alignés

Fonds pour la consolidation de la paix III (FCP)	Partenaires de mise en œuvre : à définir Objectif général : contribuer à la stabilisation à l'Est du pays par des investissements ciblés, intégrateurs et en lien avec la résolution des conflits locaux et contribuer à la réduction de la pauvreté. Focus/Volets : (a) Reconstruction d'infrastructures économiques ; (b) reconstruction et équipement d'infrastructures sociales ; (c) activités génératrices de revenue dans le secteur agricole et l'élevage. Zone prioritaire : Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu
Mayi Ya Amani	Partenaire de mise en œuvre : IRC, SFCG, ZOA Objectif général : 3 (RAE) and 4 (RRR) Focus/Volet : Projet financé par l'ambassade du Royaume des Pays-Bas ciblant la transformation de conflits à travers un meilleurs accès à l'eau. Ce projet a par ailleurs mis en place une approche de sécurisation foncière collective intéressante. Zone Prioritaire : Plaine de la Ruzizi
ARC	Partenaire de mise en œuvre : ZOA, War Child, VNGi Focus/Volet : 1) Renforcement de la performance, de la responsabilité et de la collaboration de l'administration locale et du conseil de sécurité en vue de la sécurité et la protection. 2) Accès à la terre et création d'alternatives économiques à base communautaire pour les individus à risque (focus sur les anciens combattants et la jeunesse). Zone Prioritaire : Nord Kalehe
STEP / World Bank	Partenaire de mise en œuvre : Fonds Social de la RDC Objectif général : Retour, Réintégration et Relance économique Zone prioritaire : NK : Sake-Masisi ;Butembo-Beni-Oicha ; Kibua SK : Miti-Bunyakiri-Hombo ; Walungu-Mwenga-Kifufu Ituri : Djugu-Faraje ; Bunia-Mahagi
SPR	Partenaire de mise en œuvre : MSI (lead), International Alert, IRC Objectif général : Changement de comportement et des normes sur le genre Zone prioritaire : SK : Kalehe, Kabare, Ville de Bukavu, Walungu NK : Masisi, Walikale, Ville de Goma
Amélioration des moyens de subsistance et promotion de la paix dans l'Est du Congo ; RDC	Partenaire de mise en œuvre : GIZ Objectif général : Les capacités sociales et économiques pour un développement pacifique axé sur l'auto-assistance ont été renforcées au niveau des individus, des ménages et des groupes sociaux dans certaines communautés de la province du Sud-Kivu (Est du Congo).

	Focus/Volet : 1) Promotion des compétences sociales et des structures d'interaction pacifique, notamment dans le domaine de l'autonomisation des femmes et le lancement de processus de dialogue visant à sensibiliser l'opinion et à modifier les normes sociales qui méconnaissent les droits de l'Homme. 2) Promotion de mesures génératrices de revenus sensibles aux traumatismes, l'accent est mis sur la promotion des possibilités de création de revenus durables en tenant compte des traumatismes et des conflits. Zone prioritaire : Plaine de la Ruzizi
Tujenge Amani, Phase IV	Partenaire de mise en œuvre : APC Focus/Pilier : Dialogue Démocratique et Retour, Réintégration et Relance socioéconomique. Zone prioritaire : SK : Kalehe et Shabunda-Kabare-Walungu NK : Walikale
Improving security, social cohesion and human rights in conflict mineral rich region of eastern DRC	Consortium: International Alert (lead), OGP, IPIS, EURAC Objectif général: Renforcer la stabilité régionale de la Région des Grands Lacs Focus/Volets : Réduction des conflits et améliorer la sécurité dans les zones respectives ; amélioration de la sécurité régionale et de la stabilité à travers de l'assainissement des chaînes d'approvisionnement en minéraux. Zone prioritaire : Ituri : Mahagi, Mambasa Sud Kivu : Shabunda, Kalehe, Fizi
Jeunesse engagée pour la paix dans la Province du Sud-Kivu, RDC (PBF)	Partenaire de mise en œuvre : APC Objectif général : contribuer à la réduction des violences communautaires liées à l'implication des jeunes dans les groupes armés en vue de la stabilisation durable de la province du Sud-Kivu en général, dans les territoires de Kabare. Focus/Volet : ce projet est axé sur le renforcement de la résilience des jeunes face aux conflits violents. Il vise particulièrement à les responsabiliser tout en renforçant leur capacité d'agir et susciter leur engagement pour la paix. Cette responsabilisation passe par leur participation à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet, notamment l'analyse des causes profondes des conflits, le dialogue pour explorer les pistes de solutions et l'engagement des parties prenantes, ainsi que la mise en œuvre des actions à travers les structures communautaires des jeunes. Zone Prioritaire : Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu

1.3.3. ENGAGEMENT POLITIQUE ET MOBILISATION DES ACTEURS

Les organisations doivent développer une stratégie d'engagement politique et mobilisation des acteurs pour répondre aux enjeux de stabilisations et dynamiques des conflits. Cette stratégie doit être basée sur une analyse des acteurs ayant une influence (positive et/ou négative) sur les dynamiques de conflit, leurs intérêts, leurs positions et leur rôle (potentiel/attendu) dans le processus de stabilisation/transformation du/des conflits.

1.3.4. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA SOCIETE

La participation active des organisations de la société civile congolaise (ONG, centres de recherche, etc.) dans la conception et la mise en œuvre des interventions et la représentation de minimum **une ONG congolaise (avec expérience dans la zone) en tant que membre à part entière des consortiums est obligatoire**. Les capacités techniques et organisationnelles de ces organisations, leur implantation dans les zones d'intervention, la stratégie de partenariat et de renforcement de capacités constituent des éléments d'évaluation des appels à proposition.

1.3.5. COLLABORATION ET ANCRAGE INSTITUTIONNEL

Les capacités des soumissionnaires et la qualité de leur stratégie de collaboration 1) avec les autorités congolaises au niveau local, provincial et national et 2) avec les sections substantives de la MONUSCO (en particulier avec les Affaires Civiles) constituent également un élément d'évaluation des appels à proposition. En outre, les organisations ayant une expérience dans la mise en œuvre de programmes de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sont encouragées à poser leur candidature dans le cadre du consortium.

1.3.6. BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE

Un pourcentage de minimum 15% du budget total doivent répondre de manière ciblée et spécifique aux enjeux de l'égalité des sexes/genres. Il est recommandé aux organisations soumissionnaires de présenter de manière claire, dans leur budget détaillé, les montants qui seront alloués à cette intégration transversale du genre avec des explications narratives. Il est fortement recommandé d'intégrer à temps plein ou à temps partiel un expert en matière de genre dans le cadre du projet.

1.4. BUDGET

L'appel à proposition vise à financer un projet d'une durée maximale de 30 mois, pour un montant total de **700 000 US$**.

Objectif spécifique	Pilier ISSSS	Répartition des fonds
Objectif spécifique 1 : Les populations dans l'Est de la RDC et l'Etat congolais, appuyés par leurs partenaires, transforment les principaux conflits violents liés à la dynamique des groupes armés dans les zones prioritaires.	Pilier 1	80-90 %
Les femmes influencent, et participent à, toutes les étapes des processus de stabilisation et de consolidation de la paix, et sont reconnues comme actrices de changement social.	Pilier 5	10-20%

1.5. DUREE DU PROJET

La durée de ce contrat est de 30 mois, incluant les éventuelles phases de lancement et de clôture du projet. **Les partenaires sont fortement encouragés à prévoir au moins 24 mois, voire plus si possible, pour la mise en œuvre opérationnelle du projet.**

1.6. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

L'appel à proposition cible la Province du Sud-Kivu en général, vu qu'il vise surtout une approche qui demande essentiellement de la coordination afin d'aboutir à un accord. Il appartient aux partenaires de mise en œuvre de proposer une approche qui permettra de faciliter l'engagement politique sur les questions liées aux groupes armés, sur une période deux ans minimum, et à plusieurs niveaux : 1) Appui aux partenaires dans les dialogues avec les communautés et groupes armés, y compris l'alignement des objectifs entre les niveaux provincial et national, 2) accompagnement des autorités étatiques (STAREC, MNS, structures provinciales et locales, ministères compétents) et structures chargées du DDR, et 3) faciliter la coordination et la cohérence avec d'autres interventions de stabilisation financées par d'autres canaux et mises en œuvre dans la Province, ainsi qu'avec les interventions mises en œuvre sous d'autres cadres de planification pertinents, y compris mais pas limité aux projets CVR.

2. SECTION II - CONDITIONS GENERALES

2.1 Éligibilité des soumissionnaires

Les contributions au FCS seront utilisées pour financer des projets réalisés par des Organisations des Nations Unies participantes (PUNO) et/ou des Organisations Participants non-Nations Unies (PNUNO).

a. Critères d'éligibilité pour les Organisations des Nations Unies participantes (PUNO)[2] *(consortium lead)*

Pour être éligibles, elles doivent :

- Être accréditée auprès des autorités compétentes en RDC ;
- Avoir signé le mémorandum intitulé « Memorandum of Understanding » avec l'Agent Administratif (AA) ;
- S'engager à assumer l'entière responsabilité programmatique et financière des fonds lui étant décaissés par l'AA ;
- Exercer ses activités en conformité avec les règlements, règles, directives et procédures qui lui sont applicables, en utilisant des modalités de mise en œuvre standard ;
- Pour les anciens partenaires du FCS, un nouveau financement ne sera octroyé que si le partenaire a démontré une performance adéquate en rapport avec l'atteinte des fonds selon l'outil des performances ;
- Démontrer une expérience d'au moins trois ans dans la mise en œuvre, en RDC, de projets dans les domaines d'intervention ciblés par cet AAP et dans la gestion de budgets similaires comme proposé dans la note conceptuelle ;
- Inclure les organisations congolaises dans la conception et la mise en œuvre de l'intervention et assurer qu'au minimum une organisation congolaise soit membre à part entière du consortium soumissionnaire.

b. Critères d'éligibilité pour les Organisations Participantes non-Nations Unies (PNUNO) *(consortium lead)*

Pour être éligibles à être lead de consortium, elles doivent :

- Obtenir une note d'un moins 70% lors de la micro-évaluation des capacités de gestion financière et administrative réalisée par la Cellule FCS et l'Agent de Gestion (AG), ou par une agence partenaire respectant l'approche harmonisée pour le transfert d'espèces (HACT – Harmonized Approach for Transfert of Cash) ;
- Disposer de capacités opérationnelles démontrées ;
- Disposer d'une reconnaissance juridique dans leur pays d'origine ;
- Disposer de la reconnaissance administrative d'exercer en RDC
- S'engager à assumer la responsabilité programmatique et financière pour les fonds décaissés par l'AA à travers de l'AG ;
- Disposer en RDC des ressources matérielles et humaines nécessaires à la mise en œuvre des projets concernés par les AAP ;
- Avoir réalisé au cours des deux dernières années au moins un audit financier par des cabinets d'audit reconnus avec une bonne réputation (le rapport d'audit sera joint au dossier de candidature) ;
- Disposer d'un compte bancaire au nom de la PNUNO dans une banque reconnue ;
- Être ou s'engager à travailler avec au moins, un PNUNO nationale éligible au FCS ;
- Être considéré par la Cellule FCS et l'AG à risque « faible » ou « modéré » ;
- Pour les anciens partenaires du FCS, un nouveau financement ne sera octroyé que si le partenaire a démontré une performance adéquate en rapport avec des fonds selon l'outil de performances.

[2] Veuillez consulter la page 29 du manuel d'opérations version 2020

c. Critères d'éligibilité pour les organisations membres des consortiums *(sans en assurer le leadership)*

- Pour les PUNO : avoir signé le « *Memorandum of Understanding between Participating UN Organizations and the United Nations Development Programme regarding the Operational Aspects of a DRC Stabilization Coherence Fund* » au plus tard à la date de soumission de l'appel à proposition.
- Pour les PNUNO : disposer d'une reconnaissance juridique dans le pays d'origine et disposer de la reconnaissance juridique nécessaire pour exercer en RDC, au plus tard à la date de soumission de l'appel à proposition.

2.2 Eligibilité des coûts

Les coûts et les dépenses éligibles sont présentés et détaillés dans les lignes directrices budgétaires.

3. SECTION III – CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS

3.1 Contenu et constitution des dossiers

Utilisant les orientations de forme et de contenu détaillées dans ce document, les soumissionnaires présenteront leur dossier de proposition comprenant une fiche signalétique, une présentation narrative, un cadre logique et un budget détaillé et récapitulatif et un dossier administratif complet. Les propositions financières seront élaborées sur base des lignes directrices budgétaires du FCS, annexées à ce document. Le non-respect des indications présentées dans ce document et dans ses annexes constitue un facteur de rejet des appels à proposition transmises au Secrétariat technique du FCS, sans recours possible pour les soumissionnaires concernés.

Les appels à proposition seront rédigés en français et comprendront 3 principales parties (voir ci-dessous) :
Veuillez utiliser les canevas appropriés pour le document de projet, le budget, le cadre logique et la théorie du changement.

1. Proposition technique
    a. Document de projet
    b. Cadre Logique
    c. Théorie de changement

NB : Libre aux organisations soumissionnaires de définir leur propre logique d'intervention à partir des éléments mentionnés dans cet appel, pour autant que le projet soit compatible avec la logique d'intervention générale de la stratégie ISSSS et son cadre de suivi et évaluation global. Les propositions techniques seront autant évaluées sur leur pertinence, leur cohérence interne, la clarté de la logique d'intervention que sur leur alignement à l'ISSSS.

2. Proposition financière
    a. Budget détaillé et récapitulatif en dollars US

3. Dossier administratif complet
    a. Fiche de renseignement relative à l'organisation soumissionnaire ;
    b. Fiche de renseignement relative au(x) partenaire(s) du projet ;
    c. Copie des statuts de l'organisation soumissionnaire, certifiés conformes à l'original ;
    d. Copie de la déclaration d'enregistrement ou équivalent selon la législation en vigueur dans le pays d'implantation de l'organisation ;
    e. Organigramme ;

f. Dernier rapport d'audit externe réalisé en RDC ;
g. Budget prévisionnel pour l'exercice en cours, faisant apparaître la liste des financements approuvés, en indiquant si possible s'ils sont acquis, sollicités ou à solliciter.

3.2 Modalités de dépôt des dossiers

Les soumissionnaires ou consortiums soumissionnaires fourniront six (6) exemplaires du dossier d'appel à proposition, comprenant la fiche signalétique du projet, la partie narrative, le cadre logique synthétique ainsi que le budget détaillé et récapitulatif et six (6) exemplaires du dossier administratif.

La version papier des appels à proposition et du dossier administratif devra être réceptionnée (heure de Bunia) à l'adresse suivante :

Secrétariat Technique du FCS
s/c Unité d'Appui à la Stabilisation (UAS)
HQ MONUSCO
Bureau de Bukavu
A l'attention du Coordinateur provincial de l'UAS au Sud Kivu.

Les dossiers complets seront placés dans **une seule enveloppe** fermée et cachetée avec l'adresse du Secrétariat Technique du FCS et avec le libellé « Nom de l'organisation soumissionnaire - Réponse à l'Appel à proposition n°05/2020 – Sud Kivu – Stratégie Groupes armés. A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les dossiers d'appel à proposition seront également envoyés par voie électronique aux adresses suivantes :

À :
- Caitlin Hannahan: caitlin.hannahan@one.un.org
- Yves Birindwa: yves.birwinda@undp.org

CC :
- Sakina Katy Frattina: sakina.frattina@un.org
- Germaine Angalikiana : germaineangalikiana@gmail.com

En cas de conflit, la date et heure de dépôt de la version papier feront foi.

Les partenaires sont invités à soumettre leurs questions à la Cellule FCS (caitlin.hannahan@one.un.org) et au Secrétariat Technique en Sud Kivu (sakina.frattina@un.org et germaineangalikiana@gmail.com) jusqu'au 26 mai 2020. Ces questions recevront ensuite une réponse collective sous forme de FAQ (*Frequently asked questions*) par le biais d'un courriel.

4. SECTION IV – CRITERES ET PROCESSUS DE SELECTION

La sélection des organisations soumissionnaires sera organisée en plusieurs étapes :

1) Le ST Provincial en Sud Kivu réceptionne les dossiers et vérifie (i) qu'ils soient conformes et complets (regardant des indications/exigences de forme présentées dans l'AAP) et (ii) que les organisations soumissionnaires soient éligibles ;

2) La Cellule FCS organise un examen préalable avec l'appui d'experts thématiques et de l'AG chargés de fournir une grille d'évaluation pour chaque soumission. Les recommandations techniques et thématiques, et les résumés de chaque proposition issue de cet examen préalable sont soumis au STP ;

3) Le ST Provincial constitue le Comité d'Évaluation Technique (CET) et transmet à ses membres une copie des dossiers validés et conformes. Les membres du CET signent une déclaration d'impartialité et de confidentialité ;

4) Les membres du CET prennent une décision en évaluant (i) les capacités et l'expérience des organisations soumissionnaires dans la mise en œuvre de l'approche l'ISSSS et (ii) la qualité du dossier soumis, en utilisant des grilles d'évaluation standards déjà soumises par la Cellule FCS. Le partenaire sélectionné à l'issue de ce processus est alors invité à soumettre une proposition plus détaillée.

5) La Cellule FCS, par voie électronique, notifie les organisations dont les propositions n'ont pas été retenues.

Le calendrier indicatif pour le processus de sélection est présenté dans le tableau ci-dessous :

Etap	**Intitulé**	**Responsable**	**Semaines**	**Date limite**
1	Lancement des Appels à Proposition (AAP)	Secrétariat		15 mai 2020
2	Soumission des propositions	Soumissionnaires	5	19 juin 2020
3	Examen et sélection d'AAP, et notification de la décision aux soumissionnaires	CET / ST	1	26 juin 2020
4	Appui à la finalisation de la proposition complète	Secrétariat Provincial	3	17 juillet 2020
5	Approbation finale et communication des décisions	Secrétariat Provincial	1	30 juillet 2020
6	Contractualisation avec le soumissionnaire retenu et décaissement de la première tranche	Sec/MA/MTPF-O	1	1 aout 2020

5. SECTION V – ANNEXES

Veuillez utiliser les canevas appropriés pour le document de projet, le budget, le cadre logique et la théorie du changement.

Annexe 1 - Fiche de renseignements relative au soumissionnaire

- Nom complet de l'organisme :
- Acronyme :
- Adresse postale : (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées)
- Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)
- Téléphone :
- Adresse électronique :
- Site internet :
- Objet de l'organisme :
- Zone(s) d'intervention en RDC et dans les 3 provinces de l'Est :
- Domaine (s) d'intervention :
- Expériences dans la mise en œuvre, en RDC, de projets dans les domaines d'intervention ciblés par cet AAP et dans la gestion de budgets similaires de la note conceptuelle :
- Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes :
- **Personne(s) de contact pour ce projet :**
    - Référent technique : (nom, téléphone et adresse e-mail)
    - Référent financier : (nom, téléphone et adresse e-mail)
    - Référent administratif : (nom, téléphone et adresse e-mail)
    - Nom, prénom et qualité de la personne responsable du dossier de la demande de financement (Joindre au dossier administratif la liste des personnes habilitées à signer les conventions et tout autre document officiel pour l'association) :
    - Nom et prénom du directeur exécutif (ou équivalent) :
- Engagement à assumer l'entière responsabilité programmatique et financière des fonds lui étant décaissés par l'Agent administratif du FCS
- Organigramme du Consortium (si applicable)

Annexe 2 – Fiche de renseignements relative au(x) partenaire(s) du projet

Le soumissionnaire confirme que l'ensemble des partenaires impliqués dans cette proposition ont été consultés et ont donné leur accord pour leur participation.

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet, et pour chacun d'eux compléter les informations suivantes :

- Nom complet de l'organisme :
- Acronyme :
- Adresse postale :
- Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)
- Téléphone :
- Adresse électronique :
- Site internet :
- Personne(s) de contact pour ce projet :

- Nom et prénom du directeur exécutif : (ou équivalent)
- Objet de l'organisme :
- Principaux domaines d'intervention :
- Ressources humaines :
- Budget total annuel en USD :
- Principaux donateurs :
- Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :
- Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) : liens institutionnels et contractuels
- Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :
- Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :
- Expérience d'actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre du projet proposé :